



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **07 novembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 octobre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - Mme Danièle ROY - M. Michel RENAUD - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Patrick PONSONAILLE à Mme Martine LEROY
Mme Carole TABBAG-GRUAU à Mme Stéphanie OUVRY
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Nadège COQUILLAT à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Véronique ITTAH à M. Sylvain COINTAT
M. Alexandre BLANDIN à M. Yannis BONNET
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Patrick BONDEUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Salon des Maires et des Collectivités – Convention avec Nevers Agglomération

Depuis 2022, Cœur de Loire participe au Salon des Maires et des Collectivités, en partenariat avec Nevers Agglomération sous la marque SIIViM.

L'objectif principal est de développer la visibilité et l'attractivité de notre territoire auprès des entreprises et autres visiteurs présents sur le salon.

La participation de Nevers Agglomération répond quant à elle à trois objectifs :

- Développer l'attractivité auprès des entreprises,
- Développer le Réseau SIIViM – Mission Ecoter co-porté par Nevers Agglomération et Mission Ecoter auprès des collectivités territoriales présentes,
- Sourcer des startups pour les prochaines éditions du SIIViM.

Au vu de ces objectifs conjoints, le stand fait l'objet d'une mutualisation formalisée par une convention.

Le cout du stand s'élève à 27 878€ TTC hors prestations annexes (soirée de lancement, traiteurs déjeuner mardi et mercredi, goodies, pauses santé, communication, animation du stand). Le montant des prestations annexes s'élève à 17 700€ TTC (budget prévisionnel).

Soit un total de 45 578€ TTC pris en charge par Nevers Agglomération et Réseau SIIViM – Mission Ecoter.

La participation de Cœur de Loire est de 6 000 € TTC soit 13% du budget total. Cette somme sera versée directement à Nevers Agglomération, elle sera notamment utilisée pour l'achat de produits locaux provenant d'artisans du territoire.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 10
Votants : 50
Pour : 50
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Raymond LE VAN, secrétaire de séance



Raymond LE VAN

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 19/11/2024
ID : 058-200067916-20241107-2024_07_11_08-DE

S'LO